



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/COM.2/L.4
2 octobre 1997

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
Commission de l'investissement,
de la technologie et des questions
financières connexes
Deuxième session
Genève, 29 septembre 1997
Point 8 de l'ordre du jour

**PROJET DE RAPPORT DE LA COMMISSION DE L'INVESTISSEMENT,
DE LA TECHNOLOGIE ET DES QUESTIONS FINANCIERES
CONNEXES SUR SA DEUXIEME SESSION
(29 septembre - 3 octobre 1997)**

Rapporteur : M. Sek Wannamethee (Thaïlande)

Orateurs :

Présidente de la Commission à sa première session	Maroc (pour le Groupe africain)
Secrétaire général de la CNUCED	Bélarus
Président	Mexique
Secrétariat	Bangladesh
Paraguay (pour le Groupe latino-américain et caraïbe)	Luxembourg (pour l'Union européenne)
Philippines (pour le Groupe asiatique et la Chine)	Etats-Unis d'Amérique
	Norvège
	Secrétariat

Note à l'intention des délégations

Le présent projet de rapport est un texte provisoire, qui est distribué aux délégations pour approbation.

Toute demande de modification à apporter aux déclarations des délégations doit être soumise, en anglais ou en français, au plus tard le vendredi 10 octobre 1997, à la :

Section d'édition de la CNUCED
Bureau E.8106
Télécopieur : 907 0056
Téléphone : 907 5657 ou 5655

INTRODUCTION

1. La deuxième session de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes a eu lieu au Palais des Nations, à Genève, du 29 septembre au 3 octobre 1997. Au cours de cette session, la Commission a tenu ... séances plénières (8ème à ... séance) et ... séances informelles.

Déclarations liminaires

2. La **Présidente de la Commission à sa première session** a rappelé les travaux entrepris par la Commission au cours de sa première année, en soulignant en particulier les résultats des deux premières réunions d'experts convoquées par la Commission, à savoir la Réunion d'experts sur les accords existant en matière d'investissement et leurs incidences sur le développement et la Réunion d'experts sur la promotion de l'investissement et les objectifs de développement. Elle a noté qu'un consensus sur le statut des deux groupes intergouvernementaux d'experts - le Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence et le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication - avait été obtenu, et elle s'est félicitée des efforts réalisés par toutes les parties intéressées, en particulier par le Président et le Vice-Président du Conseil du commerce et du développement.

En conclusion, elle a souligné le rôle important de la Commission dans les années à venir, concernant en particulier le processus en cours et de plus en plus dynamique de mondialisation animé par des flux d'investissement étranger direct (IED) et d'investissement étranger de portefeuille croissants.

3. Le **Secrétaire général de la CNUCED** a dit que la deuxième session de la Commission était une réunion et une étape importantes pour le premier examen à mi-parcours de la CNUCED après la neuvième session de la Conférence tenue à Midrand. Il a évoqué la nouvelle organisation des discussions dans le débat sur l'interaction de la libéralisation des IED et de la politique de concurrence et a encouragé les pays membres à participer activement à ce débat, ainsi qu'aux discussions sur des critères permettant d'évaluer l'intérêt pour le développement des accords d'investissement. Le Secrétaire général a mentionné les travaux entrepris par la CNUCED sur un éventuel cadre multilatéral pour l'investissement, en rappelant à cet égard la première Réunion d'experts convoquée par la Commission sur les investissements bilatéraux, le colloque régional tenu à Fez et la participation de la CNUCED au Groupe de travail de l'OMC sur les relations entre le commerce

et l'investissement. Il a souligné que les travaux avaient commencé sur une série de documents techniques portant sur des questions en rapport avec un éventuel cadre multilatéral pour l'investissement, que le secrétariat inaugurerait le volet formation de ce programme de travail avec un séminaire de formation qui serait organisé dans le courant de l'année à l'Ecole des cadres des Nations Unies de Turin, et qu'un dialogue entre le secteur public et le secteur privé sur ces questions avait été lancé, dont le premier élément serait une réunion organisée conjointement par la CNUCED et la Table ronde européenne d'industriels en décembre 1997.

4. Le **Président** a dit que l'investissement étranger direct était devenu le principal mode de livraison de biens et services sur les marchés extérieurs et l'un des moteurs de la mondialisation. Il a évoqué la multiplication récente des discussions et des négociations sur des questions se rapportant à l'investissement international, ce qui conférait aux travaux de la Commission une dimension débordant largement le cadre de la CNUCED. Dans ce contexte, il a souligné le rôle de la Commission en tant qu'instance universelle de discussion exempte des tensions d'une négociation. Présentant l'ordre du jour, le Président a plus particulièrement évoqué le débat à venir sur l'interaction de la libéralisation des IED et de la politique de concurrence, ainsi que la réunion-débat sur des critères permettant d'évaluer l'intérêt pour le développement des accords d'investissement.

Chapitre I

EVOLUTION RECENTE DE L'INVESTISSEMENT ETRANGER DIRECT ET DES POLITIQUES DANS CE DOMAINE

(Point 3 de l'ordre du jour)

5. Dans ses observations liminaires, le Chef du Service de l'investissement international, des sociétés transnationales et des flux de technologie de la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises s'est appuyé sur le World Investment Report 1997 pour mettre en relief les trois aspects fondamentaux de l'évolution récente de l'investissement étranger direct et des politiques dans ce domaine. Le premier aspect était l'ampleur et le dynamisme de l'actuelle expansion des IED. De nouveaux records avaient été établis concernant les flux (350 milliards de dollars en 1997) et les stocks (3 200 milliards de dollars en 1995) mondiaux d'IED, les ventes globales de sociétés affiliées à des sociétés étrangères (7 000 milliards de dollars en 1995, à comparer avec des exportations mondiales se chiffrant à 6 000 milliards de dollars), le nombre de fusions et rachats d'entreprises (estimé en valeur à près de la moitié des importations mondiales d'IED en 1996), le nombre de sociétés transnationales (plus de 45 000 au dernier recensement), et le nombre de sociétés affiliées à des sociétés étrangères (280 000) dans le monde. Il a attiré l'attention sur le fait que de nouveaux calculs proposés dans le World Investment Report 1997 afin d'évaluer la valeur réelle de l'investissement total dans la production internationale réalisé par des sociétés affiliées à des sociétés transnationales établissaient cette valeur à 1 400 milliards de dollars, soit quatre fois plus que les flux mondiaux d'IED. A en juger par une enquête réalisée par la CNUCED en collaboration avec Invest in France et Arthur Anderson, tout indiquait que l'expansion des IED se poursuivrait.
6. Le deuxième aspect concernait l'importance croissante des pays en développement non seulement en tant que pays d'accueil d'investissements étrangers directs, mais aussi en tant que sources d'investissements directs extérieurs. On disposait d'un certain nombre d'indicateurs de la croissance des investissements extérieurs des pays en développement : la part de ces pays dans les flux mondiaux d'IED extérieurs était passée de moins de 5 % au début des années 80 à 15 % en 1996; 40 % des investissements étrangers dans les pays d'Asie du Sud, de l'Est et du Sud-Est provenaient d'autres pays de la même région; les avoirs étrangers des 50 plus grandes sociétés transnationales

établies dans des pays en développement avaient augmenté de 280 % - près de dix fois plus vite que ceux des 100 premières sociétés transnationales au monde; et en 1995, pour la première fois, deux entreprises de pays en développement figuraient sur la liste des 100 premières sociétés transnationales au monde. Parallèlement, l'importance des pays en développement en tant que pays d'accueil d'IED avait encore augmenté, comme en témoignait l'accroissement de leur part des importations mondiales d'IED - 30 % en 1995, 37 % en 1996. Tous les pays en développement avaient enregistré une hausse de leurs entrées d'IED en 1996, mais l'Amérique latine avait obtenu de meilleurs résultats que l'Asie du Sud, de l'Est et du Sud-Est - plus vaste région d'accueil - tandis que la part de l'Afrique restait relativement modeste. L'Europe centrale et orientale était une région où les flux d'IED avaient diminué en 1996, en partie du fait de l'achèvement des programmes de privatisation dans quelques-uns des principaux pays d'accueil.

7. Le troisième aspect avait trait à l'importance de la politique de concurrence dans le contexte de la libéralisation des IED. Une grande partie de l'expansion récente de ces investissements avait été due à la libéralisation des politiques en matière d'investissements étrangers directs, principalement par la levée des restrictions à l'entrée et le renforcement des normes de traitement concernant ce type d'investissement. Les données relatives à l'évolution des politiques indiquaient que l'écrasante majorité des changements avaient été dans le sens de la libéralisation. Il importait toutefois de veiller à ce que les restrictions publiques ne soient pas remplacées par des restrictions privées telles que entente et pratiques restrictives ou anticoncurrentielles. La réduction des obstacles aux IED et le renforcement des normes de traitement devaient donc aller de pair avec un bon fonctionnement des marchés. Dans ce contexte, la politique de concurrence occupait le devant de la scène, et il existait un lien direct, nécessaire et de plus en plus fort entre la libéralisation des IED et la politique de concurrence. Ce lien était une question importante, à laquelle une attention particulière devrait être accordée dans le cadre aussi bien d'un débat informel que des séances plénières de la Commission.

8. La porte-parole du **Groupe latino-américain et caraïbe** (Paraguay) a dit que la deuxième session de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes se tenait à un moment opportun. Comme il avait été souligné dans le World Investment Report 1997, les pays faisaient des efforts sans précédent pour adopter les mesures

le plus susceptibles d'attirer des investissements étrangers directs. La région latino-américaine et caraïbe avait enregistré des flux records d'IED en 1996, grâce, notamment, aux efforts à long terme consentis en matière de libéralisation, de privatisation et de réforme économique. Un aspect plus important encore était la diminution de la concentration géographique et sectorielle des flux d'IED. En Amérique latine et dans les Caraïbes, l'intégration régionale avait joué un rôle crucial dans l'accroissement des apports d'IED, y compris les flux intrarégionaux (provenant principalement d'Argentine, du Brésil, du Chili, du Mexique et du Venezuela) qui représentaient actuellement une part appréciable du total des IED dans les pays de la région. Les perspectives quant à une poursuite de l'expansion des IED étaient excellentes. La situation concernant les investissements de portefeuille était toutefois différente. Le principal problème concernant ces investissements était leur instabilité, comme en témoignaient les difficultés financières récemment rencontrées par certains pays latino-américains. D'où l'intérêt particulier du Groupe latino-américain et caraïbe pour les travaux consacrés à cette question à la CNUCED. Concernant le lien entre la libéralisation des IED et la politique de concurrence, puisque l'objectif ultime de la libéralisation des investissements était le développement économique, il importait d'empêcher que des pratiques commerciales restrictives ne réduisent à néant les avantages de la libéralisation. En préservant l'efficacité du marché et les intérêts des consommateurs, les politiques de concurrence et d'innovation pouvaient jouer un rôle fondamental. Les pays latino-américains avaient entrepris, aux niveaux national et intrarégional, d'analyser les politiques d'investissement et de concurrence et de formuler des recommandations pertinentes. Pour ce qui était des travaux de la CNUCED, il était recommandé de suivre une séquence logique selon laquelle les résultats des réunions de groupes d'experts alimenteraient les travaux de la Commission. Sur cette base, le Groupe latino-américain et caraïbe attendait des conclusions pratiques et réalistes de la part de la Commission, qui conduiraient à des mesures concrètes pour renforcer les politiques relatives à l'investissement, à la technologie et à la concurrence dans les pays membres.

9. La porte-parole du **Groupe asiatique et de la Chine** (Philippines) a dit que les pays asiatiques avaient beaucoup libéralisé leurs régimes d'IED et leurs régimes commerciaux, et avaient passablement déréglementé et privatisé leurs industries, ce qui avait facilité l'entrée de nouvelles entreprises étrangères. La libéralisation était un moyen d'encourager la concurrence

interentreprises sur les marchés des pays d'accueil, mais elle pouvait aussi créer des conditions potentiellement défavorables à la concurrence. Elle pouvait entraîner une concentration de la structure des marchés propice à des pratiques privées restreignant la concurrence. Les risques à cet égard étaient plus grands dans les pays en développement d'accueil, où les entreprises locales avaient encore beaucoup à faire pour accroître leur compétitivité dans de nombreuses branches d'activité. Ainsi, pour tirer pleinement profit de la libéralisation des IED, les pays devaient veiller à ce que les obstacles réglementaires à l'entrée d'entreprises (qui avaient été réduits) ne soient pas remplacés par des pratiques anticoncurrentielles au niveau des entreprises privées, étrangères ou locales. Une politique de concurrence étayée par une législation adéquate pouvait contribuer à ce que la libéralisation des IED ait pour effet d'accroître l'efficacité du marché et les gains pour les consommateurs et, à terme, de promouvoir le développement. Dans plusieurs pays asiatiques, une telle politique était déjà bel et bien appliquée. Il pouvait toutefois se présenter des situations particulières où l'adoption d'une politique de concurrence proprement dite serait considérée comme moins prioritaire : dans certains pays, en particulier des petits pays, la concurrence des importations et des entreprises étrangères pouvait être suffisante pour limiter les risques de pratiques commerciales restrictives de la part des entreprises privées, tandis que dans d'autres pays, le manque de ressources financières et humaines pour l'application effective d'une législation sur la concurrence pouvait limiter la capacité d'adopter une politique de concurrence, du moins dans un avenir immédiat. Par ailleurs, les droits de propriété intellectuelle pouvaient aussi, parfois, donner lieu à des pratiques anticoncurrentielles, par exemple dans le cas des accords de licence, y compris en relation avec des IED. Les pays asiatiques tenaient, comme d'autres pays, à ce que des pratiques anticoncurrentielles n'entravent ni n'annulent la réalisation des avantages pour leur économie d'une plus grande libéralisation de l'investissement et du commerce. A cet égard, les travaux de la CNUCED sur l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives, auxquels les pays asiatiques avaient activement participé, avaient été fort utiles. Etant donné la mondialisation croissante du marché de nombreux biens et services, la coopération internationale en matière de concurrence était importante, et il était nécessaire d'accorder toute

l'attention voulue aux questions de concurrence dans toute discussion internationale sur un instrument-cadre pour l'investissement.

10. Le porte-parole du **Groupe africain** (Maroc) a appelé l'attention sur l'importance absolue et relative de l'investissement étranger direct dans l'économie mondiale et souligné que l'IED jouait un rôle essentiel dans le développement, par le biais de la formation de capital, du transfert de techniques ou de l'accès aux marchés. Les pays africains n'avaient reçu qu'une faible partie des apports destinés au tiers monde, malgré leurs efforts pour réformer leur politique, procéder à des ajustements structurels et libéraliser et déréglementer le commerce et l'IED. La grande majorité d'entre eux était restée en marge des courants d'investissement. Cela tenait peut-être à ce que, bien souvent, on avait seulement mis l'accent sur les côtés négatifs de l'Afrique, les publications tendant à présenter le continent comme une région dangereuse pour les investisseurs. Il fallait changer d'attitude et attirer d'abord l'attention sur les bons côtés de l'Afrique et les débouchés qu'elle offrait. Les aspects positifs étaient nombreux : les pays africains s'employaient tous à consolider leur politique macro-économique, ainsi qu'à réformer et assainir leur économie. La communauté internationale devait étayer leurs efforts, non seulement pour aider l'Afrique, mais encore pour en faire un véritable partenaire de développement. La CNUCED pouvait jouer un rôle utile dans ce domaine, en veillant à ce que ses publications rendent compte des aspects positifs de l'économie africaine et à ce que les faits soient présentés de façon à susciter l'intérêt des investisseurs étrangers pour le continent. Elle pourrait publier et diffuser aussi largement que possible des fiches descriptives sur l'Afrique, et fournir une assistance technique pour la définition de la politique d'investissement et l'organisation de rencontres avec des investisseurs.

11. Le représentant du **Bélarus** a dit que son pays avait mis en oeuvre des réformes pour créer une économie de marché et participer au système commercial international. Le Gouvernement avait dressé un programme visant à favoriser l'investissement étranger direct. Ce programme prévoyait, entre autres, l'établissement d'une zone de libre-échange ainsi que des réformes fiscales, monétaires et budgétaires. Les possibilités d'investissement étranger étaient nombreuses au Bélarus notamment dans la pétrochimie, les matériaux de construction, l'industrie alimentaire, l'emballage et l'électronique.

12. Le représentant du **Mexique** a dit que l'IED jouait un grand rôle dans le développement économique, en particulier grâce au transfert de techniques

et à la création d'emplois. L'investissement étranger au Mexique était en plein essor. En 1994 et 1996, l'IED avait représenté 10 % de l'investissement total dans les pays en développement, et 40 % de l'investissement étranger dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. L'intégration régionale avait beaucoup contribué non seulement à la promotion de l'IED, mais encore à l'élargissement des perspectives d'exportation. A propos du World Investment Report 1997, le représentant a appelé l'attention sur certaines lacunes, incohérences, omissions et inexactitudes ainsi que sur le manque de rigueur et de méthode dans l'analyse de certaines données concernant le Mexique.

13. Le représentant du Bangladesh a déclaré que les apports d'IED à son pays avaient fléchi en 1996, malgré la libéralisation, et que l'amélioration de la situation du Cambodge, autre PMA, était peut-être due au fait que celui-ci était proche des pays investisseurs d'Asie du Sud et du Sud-Est et pourrait devenir membre de l'ANASE. La CNUCED devrait étudier l'inégalité de la répartition de l'IED entre les pays les moins avancés et faire des recommandations en vue d'améliorer les choses.

14. La représentante du Luxembourg, parlant au nom de l' Union européenne, a félicité la CNUCED du World Investment Report 1997 et fait observer que le rapport était devenu un ouvrage de référence pour l'étude de l'IED. La livraison de 1997 présentait une analyse particulièrement intéressante de l'élément "capital" des transactions internationales, évalué à environ 1 400 milliards de dollars, ce qui indiquait l'importance de l'engagement à long terme des sociétés transnationales dans la production internationale. Il fallait se féliciter de l'apparente reprise des flux d'investissements vers l'Afrique et les pays les moins avancés. La Convention de Lomé avait également joué un rôle positif dans ce domaine. Quant à la politique de concurrence, elle devrait aller de pair avec la libéralisation du commerce et de l'investissement. L'adoption d'un droit de la concurrence approprié non seulement décourageait les entreprises de se livrer à des pratiques anticoncurrentielles, mais encore créait des conditions favorables à toutes. Parallèlement, il fallait aussi s'attacher à atteindre des objectifs plus généraux comme le progrès social, la protection de l'environnement et la répartition équitable des fruits de la croissance. De l'avis de l'Union européenne, ces objectifs relevaient du mandat de la CNUCED qui devrait continuer à analyser l'investissement et la concurrence du point de vue du développement, ainsi qu'à fournir une assistance technique dans ce domaine.

Cela contribuerait aux travaux de l'OMC sur l'investissement et la concurrence, qui pourraient déboucher sur l'adoption d'instruments internationaux importants.

15. La représentante des **Etats-Unis d'Amérique** a souligné l'importance d'un cadre juridique stable et prévisible pour l'IED, mise en relief dans le **World Investment Report 1997**. Au Sommet des Huit tenu à Denver (Colorado) le 26 septembre 1997, le Président des Etats-Unis avait préconisé un partenariat pour la croissance économique, compte tenu de la nécessité de redoubler d'efforts pour encourager l'investissement dans les pays qui en avaient le plus besoin, notamment ceux d'Afrique et des Caraïbes, ainsi que pour améliorer les chances des pays qui progressaient le plus dans la réforme économique.

16. Le représentant de la **Norvège** a félicité le secrétariat de l'organisation et de la préparation de la session de la Commission, notamment des consultations préalables tenues avec les Etats Membres et les groupes régionaux ainsi que du document d'information décrivant le déroulement prévu des travaux. Le recours à des "outils de discussion" autres que les classiques déclarations était une excellente chose. La Commission avait tout lieu de s'intéresser de plus près aux mesures nationales et internationales propres à accroître la contribution de l'IED au développement. Le rôle croissant de l'investissement dans l'économie mondiale en faisait un élément important des stratégies de développement, et la CNUCED devrait creuser la question.

Il serait utile qu'elle continue à analyser des questions liées à l'investissement, tout en essayant d'aider les pays intéressés à formuler des politiques et des directives ainsi que des recommandations concernant leur application, en ciblant son action et son assistance technique et en coopérant avec d'autres organisations compétentes comme l'OCDE, l'OMC, le FMI et la Banque mondiale. Il fallait espérer que la Commission pourrait formuler des conclusions et des recommandations jetant les bases des futurs travaux de la CNUCED dans ce domaine, en particulier pour faire mieux comprendre la complexité des facteurs influant sur les décisions d'investir et sur les flux de capitaux.

17. En conclusion, le **Chef du Service de l'investissement international, des sociétés transnationales et de la technologie de la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises** a dit que le secrétariat avait pris note des diverses suggestions émises pendant les discussions officielles et officieuses sur la question et, en particulier,

des observations concernant l'utilité de ses travaux. Le débat sur la libéralisation et la politique de concurrence visait à amorcer une discussion plus générale, portant sur un large éventail de questions. Il s'agissait de donner aux travaux de la Commission un caractère aussi pratique que possible et de toucher les responsables nationaux. Au nom du Directeur de la Division, il a remercié ceux qui avaient loué les travaux de celle-ci, et notamment le World Investment Report 1997 . Les observations concernant les améliorations à apporter au rapport étaient utiles. Ce document avait été établi avec le précieux concours de nombreuses personnes et organismes et avec l'appui financier de Hong-kong, de la Chine, de la Norvège et des Pays-Bas.

Chapitre II

QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Ouverture de la session

La deuxième session de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes a été ouverte le 29 septembre 1997 par Mme Lilia Bautista, présidente de la Commission à sa première session.

B. Election du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

A sa huitième séance plénière, le 29 septembre 1997, la Commission a élu le Bureau suivant :

<u>Président</u> :	M. Jaroslaw Pietras	(Pologne)
<u>Vice-Présidents</u> :	M. Patrick Métral	(Suisse)
	M. Juan Francisco Misle Girand	(Venezuela)
	M. Terry Noade	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
	M. André Oberholzer	(Afrique du Sud)
	M. Behzad Alipour Tehrani	(République islamique d'Iran)
<u>Rapporteur</u> :	M. Sek Wannamethee	(Thaïlande)

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

A la même séance, la Commission a adopté l'ordre du jour provisoire distribué sous la cote TD/B/COM.2/6. L'ordre du jour de la deuxième session était le suivant :

1. Election du Bureau
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Evolution récente de l'investissement étranger direct et des politiques dans ce domaine
4. Examen des accords d'investissement existants en vue de déterminer leurs incidences sur le développement, conformément au paragraphe 89 b) du "Partenariat pour la croissance et le développement"
5. Rapports des organes subsidiaires de la Commission
6. Ordre du jour provisoire de la troisième session de la Commission
7. Questions diverses
8. Adoption du rapport.

D. Ordre du jour provisoire de la troisième session de la Commission

(Point 6 de l'ordre du jour)

[A compléter]

E. Questions diverses

(Point 7 de l'ordre du jour)

[A compléter, s'il y a lieu]

F. Adoption du rapport de la Commission

(Point 8 de l'ordre du jour)

[A compléter]
